

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 30 mars à dix-sept heures légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques FORMENTY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Étaient présents : M. Jacques FORMENTY - Mme Martine CARZUNEL - M Pascal GODOT - M Daniel LEVASSEUR – M Jean-Luc TEMOIN – M Jérôme HAMON – Mme Sophie MARTIN – Mme Alice PIRON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Gina BAROTIN – Mme Pascaline DIDIER-LAURENT – Mme Fanny ROUARD

M Philippe NIZOU a donné pouvoir à Mme Martine CARZUNEL

M Jean-Christophe CHAZAL a donné pouvoir à M Daniel LEVASSEUR

Mme Nathalie BELLENGIER a donné pouvoir à Mme Alice PIRON

M Mathieu DAUFRESNE a donné pouvoir à Mme Alice PIRON

Secrétaire de séance : M Jérôme HAMON

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 H 00 et propose la nomination de M Jérôme HAMON, secrétaire de séance. L'assemblée acquiesce à l'unanimité.

I - Approbation du compte rendu du 04.03.2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Convention de Ligne de Trésorerie Interactive de 300 000€ avec la Caisse D'Épargne Ile de France

Monsieur le Maire expose que pour pallier aux écarts temporaires entre la date d'encaissement des subventions et la date de paiements des dépenses, la commune de Les Bréviaires décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France une ouverture de crédit « ligne de trésorerie interactive » (LTI) d'un montant maximum de 300.000€ dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Les Bréviaires décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France sont les suivantes :

-Montant : 300.000 €

-Durée : 12 mois

-Taux d'intérêt fixe : 0.25%.

-Périodicité des intérêts : chaque mois civil par débit d'office ;

-Frais de dossier : 300 € prélevés en une seule fois.

-Commission d'engagement : sans

-Commission de mouvement : sans

-Commission de non utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de la commune de Les Bréviaires. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

:⊗D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive (LTI) avec la Caisse d'Epargne Ile de France ;

⊗D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 17h50.